

Dérogation au repos dominical pendant les jeux Olympiques et Paralympiques : création d'une infraction contraventionnelle



Le décret n° 2024-338 du 12 avril 2024 est relatif à la dérogation au repos dominical prévue par l'article 25 de la loi no 2023-380 du 19 mai 2023 relative aux jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et porte diverses autres dispositions.

Il instaure une infraction contraventionnelle en cas d'inobservation par l'employeur de ses obligations prévues au 4e alinéa de l'article 25 de la loi no 2023-380 du 19 mai 2023 relative aux jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et portant diverses autres dispositions, en termes de volontariat des salariés, de respect du droit de vote et d'octroi des contreparties.

[Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0087 du 13/04/2024](#)

Légifrance

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=ulyCEX6jIxxO0yv0quM1Kvj-ISq88PA6yoPhkTVJ7BU=>

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonome-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information